

Cohésion sociale. Intégration

Lutte contre l'exclusion, intégration, cohésion sociale, etc., sont des termes couramment employés avec des significations qui diffèrent selon les groupes et les individus. Pour clarifier un peu le débat, voici quelques précisions.

Assimilation ou individualisation

A la fin des années marquées en Europe par la reconstruction économique (1945-1970), la crainte grandissait d'une société de « clones » où chacun est semblable à l'autre (assimilation) par l'uniformisation de la pensée, des attitudes, des conduites sociales, par la communication de masse et la consommation de masse qui fabriquent une culture commune « à l'identique ».

Les enquêtes européennes sur l'évolution des valeurs depuis 1981 montrent un mouvement inverse d'individualisation (les gens ont tendance à penser d'abord à leur famille, leur quartier, leur commune, leur groupe, leurs amis). On parle désormais de perte du lien social et des valeurs communes (manque du civisme).

A ce moment-là reviennent sur le devant de la scène sociale les valeurs républicaines censées intégrer les individus à une même nation, assurer la cohésion nationale.

Intégration ou ségrégation

Ce n'est pas à l'assimilation que s'oppose en effet l'intégration mais à la ségrégation. Dans l'intégration, chacun doit trouver sa place au sein de la société : être soi-même dans le tout social. L'intégration sociale ne signifie pas la désintégration de l'individu. Dans la ségrégation, les groupes se tiennent à part les uns des autres (en néerlandais « apartheid »). Il y a deux grands modes d'intégration sociale.

L'intégration par le groupe

Cette intégration repose sur les principes suivants

- L'individu appartient à un groupe social.
- Ce groupe trouve sa place dans la société constituée d'une mosaïque de groupes plus ou moins prépondérants et influents dans tel pays, dans tel secteur économique, certains occupant une position dominante.

- Au nom de la cohésion sociale, on peut rétablir les équilibres entre ces groupes, au bénéfice des groupes minoritaires et privés d'influence sociale : ce sont les mesures de «*discrimination positive*».
- Il peut exister une inscription territoriale de ces groupes comme en Irlande, où catholiques et protestants habitent des quartiers séparés, ou dans les agglomérations américaines. On constate dans celles-ci que les élites issues de tous les groupes ethniques ont tendance à résider dans les mêmes quartiers (en banlieue) laissant les plus démunis en centre ville (c'est le mouvement de ghettoïsation appelé pour les riches «*gentrification*»).

Cette intégration par le groupe a marqué l'histoire des Etats-Unis jusqu'aux mesures prises sous la présidence de Kennedy dans les années 60, marquant la fin de l'apartheid entre noirs et blancs et la mise en place de quotas par minorités ethniques dans les écoles, administrations, etc.

L'intégration par l'individu

La Révolution Française proclamait à la fin du XVIIIème siècle que «*tous les individus naissent libres et égaux en droit*». Chacun est appelé «citoyen»: l'individu adhère à la nation définie par une histoire commune, une terre commune, un patrimoine commun, etc. L'intégration par l'individu est souvent considérée comme le modèle français. Ainsi, un africain des colonies françaises apprenait que ses ancêtres étaient les Gaulois, car il était lui-même français ; toute personne née sur le sol français possède la nationalité française.

La mise en œuvre de cette égalité citoyenne repose sur des institutions que l'on a appelées les «grands intégrateurs ».

- L'Ecole, devenue à la fin du XIXème siècle en France gratuite et obligatoire permet à chacun d'accéder au savoir et d'être reconnu à son mérite personnel et non à celui de ses parents ou de son milieu.
- L'Armée, avec la conscription mise en place en France à la fin du XIXème siècle, fait de chaque garçon un «homme» par le service national.
- L'emploi, que le préambule de la Constitution française de 1945 reconnaît comme un droit, permet à chacun de subvenir à ses besoins et ceux de sa famille, doublé d'un système de redistribution économique compensant les disparités de rémunération. Les intérêts rivaux des acteurs économiques s'organisent sous forme syndicale avec un jeu de négociations et de d'accords.

- La Religion catholique, bien que non reconnue par l'Etat en France depuis le début du XXème siècle, continue de forger un socle de valeurs communes, auxquelles adhèrent les croyants d'autres confessions ou les agnostiques.
- Le Media télévisuel est conçu à son origine, au milieu du XXème siècle en France, comme instrument d'accès à la culture commune (un seul programme) et expression de cette culture («la voix de la France»).

Au fil du temps ces «intégrateurs» ont évolué sous la pression des intérêts des individus et des groupes et se sont adaptés à de nouveaux environnements.

- L'Ecole en France a reproduit une élite sociale par la sélection qu'elle imposait. Elle a brimé les langues locales. Il existe toujours «deux écoles», même si leur opposition de fond et de forme s'est adoucie : l'école républicaine, publique face et l'école privée, catholique. De par son organisation en secteur territorial (la «carte scolaire»), l'enseignement public reproduit la répartition géographique des populations, à laquelle échappe l'école privée. C'est l'économie de l'habitat qui régit l'école républicaine, avec les disparités sociales entre quartiers qu'elle engendre : concentration de familles aisées ici et défavorisées ailleurs. Il s'agit en fait d'une ségrégation qui n'ose pas dire son nom, un «apartheid doux».
- L'Armée de conscription ayant vécu, la «journée citoyenne» réunit garçons et filles, comme la traditionnelle «fête des classes », et constitue, à l'heure actuelle, le seul passage obligé de toute une classe d'âge : un de ses rôles est de détecter les lacunes culturelles des citoyens en mesurant l'illettrisme.
- L'Emploi tissait du lien social par le travail. Lorsque la politique de «plein emploi» fut abandonnée, la mise à l'écart des «sans emploi» prit de l'ampleur et cette exclusion se doubla d'une discrimination par le nom, le faciès, le lieu de résidence, dont sont principalement victime les immigrés et leur famille.
- La Religion catholique par son organisation centralisée avait réussi à réunir les catholiques de migrations diverses (italienne, portugaise, polonaise). Ce sont les tendances internes qui, en se réveillant, ont cristallisé des oppositions entre réformateurs et traditionalistes. L'apparition de nouvelles sectes et l'avènement de l'Islam en France sont venus encore ébranler encore l'édifice religieux.
- Les Media, avec la multiplication des chaînes télévisuelles comme des radios privées, n'ont plus la prétention d'unifier mais de séduire des publics différenciés en s'adaptant à leurs goûts.

L'intégration «à la française»

Ce rapide diagnostic montre que dans les faits l'intégration ne fonctionne pas en France comme on l'a décrit souvent. Entre les principes proclamés et inscrits dans les différentes constitutions républicaines et les réalités du terrain et les époques il y a une variété d'applications. En fait l'intégration «à la française» est intermédiaire entre un modèle individuel et universaliste, qui n'existe pas comme tel en France, et un modèle communautaire davantage caractéristique de la Grande Bretagne et des Etats-Unis.

Les vagues successives d'immigration en France ont à peu près le même parcours en trois phases et trois générations :

- la première se constitue en petites communautés selon les régions d'origine, qui entretiennent la mémoire culturelle et contrôlent les individus,
- la deuxième tend à rejeter la culture d'origine et à adopter la culture ambiante,
- la troisième offre la possibilité de résurgence de la mémoire des origines.

Ainsi des apports culturels successifs façonnent l'identité française depuis des générations comme en témoignent l'histoire des peuples (Gaulois, Romains, Francs, Sarrasins, Normands, etc.), la géographie (la Guadeloupe française en 1635, la Savoie et Nice en 1860...), l'architecture (roman, gothique, baroque...), les religions, les langues, le droit, etc.

A chaque période, des réactions à la nouveauté conjoncturelle ont transformé les acquis en sanctuaires et des lieux et personnages en figures emblématiques : face aux Anglais Jeanne d'Arc, face aux arabes Charles Martel, face à l'Europe Valmy, etc. Des coopérations succèdent aux antagonismes aux plans politique (Entente cordiale, Union Européenne), religieux (Conseil des religions), culturel (musical, linguistique, architectural...), social (mariages mixtes...). Puis une nouvelle conjoncture vient ébranler à nouveau les structures de l'édifice «France» : par exemple aujourd'hui «réfugiés économiques» contre travailleurs ayant perdu leur emploi, gens du voyage contre sédentaires...

Cette «*diversité structurale*» (F.Braudel) constitue l'identité française, non point sur le mode fédératif comme certains pays européens voisins ou par le «mode de vie» comme le «way of life» américain, mais plutôt comme un patrimoine, un héritage, que chacun s'approprie et que figure assez bien la notion de «patrie des Droits de l'Homme» pour les Français, les «anciens» comme les «nouveaux», sans que l'on explicite de trop son contenu : ce qui dégage d'ailleurs un espace public de débat à son sujet, et donc d'opposition, de négociation, d'accord. Et c'est là que diversité et unité se conjuguent ensemble.